LETTRE D'ENTENTE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

21

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, CAMPUS DE SHIPPAGAN (APPUMCS)

Échelles de salaires - en vigueur du 1° juillet 2016 au 30 juin 2018

Les parties s'entendent à accepter la proposition faite par l'Université de Moncton, soit une augmentation de 1 % à l'échelle du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et une augmentation de 1 % à l'échelle du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Shippagan, ce 3 jour de 12 jour de 2016.

UNIVERSITÉ DE MONCTON, CAMPUS DE SHIPPAGAN

S. A Slowery

ASSOCIATION DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, CAMPUS DE SHIPPAGAN (APPUMCS)

Sid Ahmed Selouani, vice-recteur

Annie Hélène Boudreau, présidente

Témoin

Témo